

MERCREDI 16 MARS 2016

ÉCONOMIE

La «Pierre locale» aura un nom

L'appellation «**Pierre locale**» n'est pas un label, et ne sera pas obligatoire. Mais elle garantit une origine. Et veut susciter un réflexe.

Une nouvelle appellation «**Pierre locale**», destinée à identifier les pierres ornementales issues de l'industrie extractive wallonne a été lancée mardi à Bossière.

Cette appellation, proposée par l'ASBL «**Pierres et Marbres de Wallonie**», apparaît sous forme d'un logo collé ou imprimé sur les emballages des produits agréés et sur les supports de promotion et d'identification de ces produits.

Ce logo donne une information complémentaire à l'utilisateur sur le lieu de production et de transformation (la Wallonie), le producteur ou le transformateur (wallon) et sur la nature du produit (une



L'appellation permettra de connaître où la pierre a été produite, ou transformée en Wallonie.

EDR - 30579724063

pierre naturelle issue d'un gisement wallon).

«*Il garantit l'origine wallonne du produit auquel il est associé et vise à assurer une visibilité maximale des produits pierreux wallons et à leur donner une image de référence unique, afin que leur utilisation devienne un réflexe dans le chef de tous les maîtres d'ouvrage, tant publics que privés*», a souligné le ministre wallon, Carlo Di Antonio, présent sur place.

Pas obligatoire

Tous les types de pierres or-

nementales produites en Wallonie et destinées à toutes les gammes d'applications dans l'architecture, l'aménagement des espaces verts et publics sont concernées par cette nouvelle appellation.

Son utilisation ne relève cependant pas d'une obligation légale et n'est donc pas obligatoire.

L'appellation «**Pierre locale**», enfin, ne doit par ailleurs pas être confondue avec un label, qui identifie notamment des filières à qualité différenciée. ■